

COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 4 octobre 2016

Etaient présents : Messieurs CHEMIN Cédric, CORDONATTO Philippe, JOUANNO Stéphane, LAINE Claude, LANOT Patrick, PETIT Marc.

Mesdames CZARNY Hélène, DECLAIR Chantal, POTTIEZ Pascale.

Absentes excusées : Madame DEFLUBE Chantal ayant donné procuration à M. PETIT Marc, Madame BROUSSE Françoise ayant donné procuration à M. DAUGE Patrick.

Absents non excusés : DEFREITAS Paulo, RINCHEVAL Franck

Secrétaire de séance : Madame CZARNY Hélène

En préambule : Le compte rendu du conseil municipal en date du 24 mai 2016 est approuvé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATIONS

AVENANT N°1 PROROGATION DE 12 MOIS DU PRET RELAIS

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que nous avons fait une demande auprès de la CAISSE D'EPARGNE afin de proroger de 12 mois le prêt d'un montant de 220 000 € étant en attente du solde des subventions et du versement du FCTVA concernant la restructuration de la mairie.

Il est donc nécessaire de signer un avenant au contrat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cet avenant.

LOCATION SALLE DES FETES : TARIF A LA SEMAINE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que nous avons reçu une demande d'un organisme de formation qui désirerait louer la salle des fêtes pour une semaine.

le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Décide :

- De mettre en place un tarif de location de la salle des fêtes du lundi midi au jeudi soir.
- Que le tarif à la semaine soit fixé à : 700€
- Que le tarif de la caution reste inchangé soit : 800€

DECISION MODIFICATIVE N° 2 – Budget COMMUNE :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'effectuer plusieurs opérations budgétaires :

les dépenses imprévues ce qui ne modifie pas le montant du budget.

le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide

- De réaliser ces mouvements budgétaires

AUGMENTATION DES TARIFS YVELINES RESTAURATION :

Yvelines restauration nous informe d'une hausse de tarif d'environ 0.10cts sur les repas adultes et enfants. Monsieur le Maire ainsi que le conseil municipal décide de ne pas répercuter cette hausse sur les tarifs communaux de la cantine et des portages à domicile.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'ECOLE :

Mme Payon a sollicité la mairie pour l'obtention d'une subvention afin de monter un projet de création de deux comtes musicaux pour le spectacle de fin d'année.

Le montant de cette subvention exceptionnelle est de 765€, Monsieur le Maire et le conseil Municipal donnent leur accord pour cette attribution.

□ **DECISIONS DU MAIRE :**

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de la délégation lui ayant été accordée en date du 15/04/2014 :

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- Signature de la Convention n°2016/109 (CIG) relative au remboursement des honoraires des médecins de la commission de réforme et du comité médical interdépartemental et des expertises médicales.
- Signature d'une convention pour la télé déclaration et le télé paiement de la contribution de solidarité.

□ **INFORMATION DE M. LE MAIRE :**

- Par délibération en date du 8 décembre 2015 le conseil municipal a demandé l'intégration des biens vacants et sans Maître au domaine communal. Ces attributions ont été enregistrées, et inscrites au service de la publicité foncière en date du 17 mai 2016 de ce fait notre notaire nous a donné copie authentique des parcelles concernées.
- Nous avons comparu devant le tribunal de police de Mantes-la-Jolie le mardi 06 septembre 2016 suite au dépôt de plainte concernant le dépôt d'immondices déposés Chemin des Verreuses et nous avons gagné ce procès. Le coût de l'amende s'élève à 300€ pour le remboursement des frais d'enlèvement, 300€ de dommages et intérêts et 500€ supplémentaires demandé par M. Le Procureur de la République soit au total 1100€ pour le contre venant.
- Nous avons reçu de la part de Véolia le rapport sur la qualité de l'eau, il est consultable en mairie.

□ **QUESTIONS DIVERSES :**

Monsieur le Maire: Où en est le projet du Marché ?

Patrick LANOT : Le projet du marché n'avance pas et nous n'avons pas assez d'exposants, nous sommes donc dans l'obligation d'abandonner le projet faute de participant.

Pascale POTTIEZ : Il y a de nouveau, des dépôts d'immondices après la station d'épuration, les caméras infrarouges sont-elles installées ?

Monsieur le Maire : Oui mais pas à cet endroit.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève alors la séance à 20 h 05.